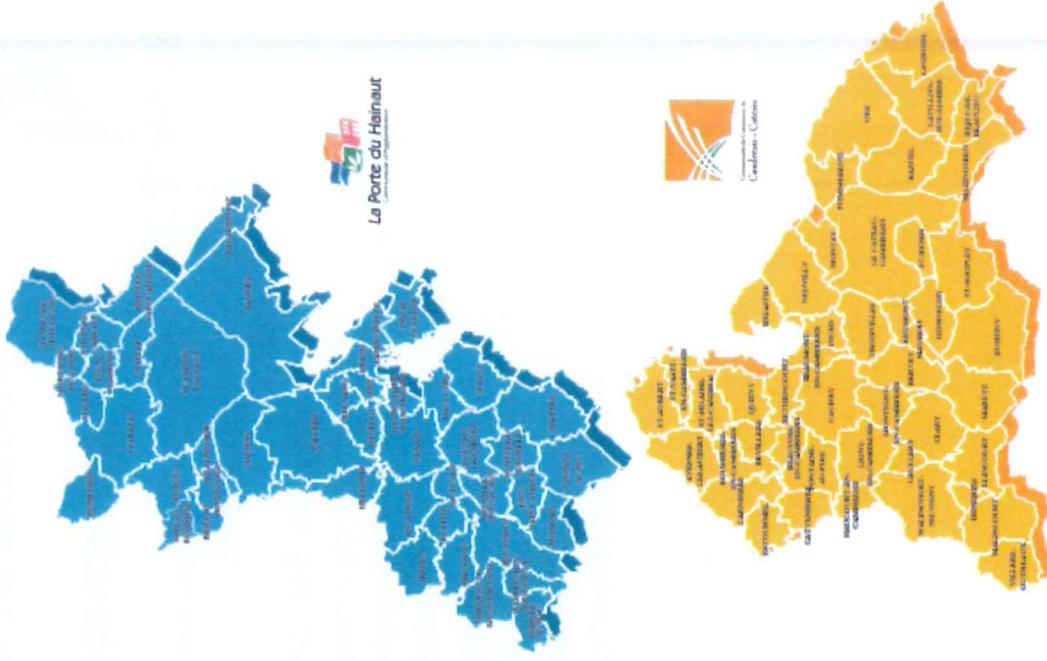


MARCHE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR LES TERRITOIRES DE LA C.A.P.H. ET DE LA 4C



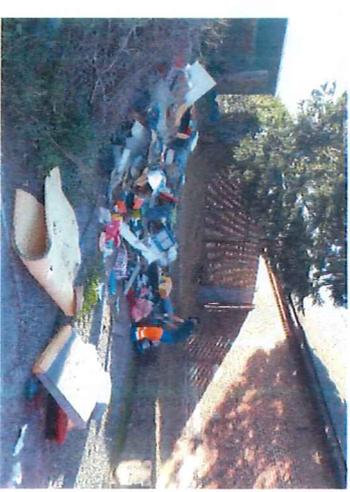


MARCHE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

SITUATION ACTUELLE (jusqu'au 31 décembre 2018)

Collecte une fois par an de toutes les rues de chaque commune sur une seule journée.

- Présence d'encombrants sur toutes les rues de la commune
 - Passage de « récupérateurs » étalant les tas sur la voie publique
 - Déchets éparpillés en cas de vent
 - Gêne à la circulation piétonne
 - Présence de déchets non acceptés et laissés par le collecteur (D3E, pneumatiques, gravats, ...)
 - Date pas forcément adaptée aux besoins des usagers
 - Déchets ressortis après le passage du camion de collecte
- ⇒ **Nuisances sonores nocturnes par le passage des « récupérateurs »**
- ⇒ **Image dégradée de la propreté de la ville**
- ⇒ **Obligation de faire passer les services de la ville pour ramasser les reliquats**





MARCHE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

CHANGEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2019

Collecte sur appel aux conditions suivantes :

- Numéro d'appel gratuit **0 969 391 089** disponible du lundi au samedi de 8h00 à 18h00
- Fréquence = 2 fois par an et par adresse
- Volume = maximum 3 m3 par rendez-vous
- Délais = 4 semaines maximum après la demande de collecte
- Présentation des encombrants par l'utilisateur devant son domicile le jour de la collecte avant 8 heures (le collecteur ne rentre pas dans les habitations)

Modalités de gestion :

- Gestion des demandes et planification par le collecteur (SUEZ)
- Rappel systématique des déchets acceptés en encombrant
- Orientation vers les déchèteries pour les déchets non acceptés en encombrant et si le délai de collecte ne convient pas
- Ramassage des encombrants en journée de 8h00 à 18h00
- ⇒ Amélioration du service public de proximité
- ⇒ Collecte adaptée aux besoins des usagers : chaque foyer a la possibilité de choisir la période de ramassage de ses encombrants
- ⇒ Amélioration de l'image de la ville et diminution des nuisances



MARCHE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Déchets acceptés

- Objets volumineux : matelas, meubles, sommiers, gros cartons, vélos, ...
- Déchets provenant du bricolage familial : portes, fenêtres, meubles de cuisine ou de salle de bain, ...
 - ⇒ Les objets doivent pouvoir être portés par deux agents de collecte et rentrer dans la trémie du camion (1.80 mètres et 70 Kg maximum)



Déchets refusés

À déposer en déchèterie

- Petits et gros électroménagers, matériels Hifi et informatiques, ...
- Déchets automobiles : pneus, batteries, ...
- Déchets de construction : Placoplâtre, tôles, briques, gravats, pierres, ...
- Produits toxiques : peintures, huiles, aérosols, phytosanitaires, ...
- Déchets verts
- Textiles



Amiante

Collecte spécifique

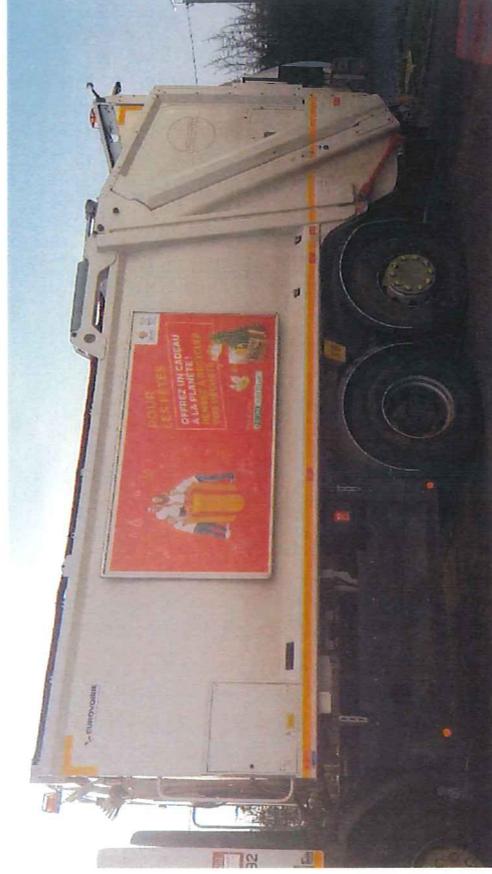


SIAVED
-RECOURS POUR LES RESSOURCES-

MARCHE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Toutes les informations concernant la collecte des encombrants seront disponibles :

- ⇒ Sur le calendrier de collecte 2019
- ⇒ Sur le site internet du SIAVED



QUESTIONS / REPOSES

